Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-150_10_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Le mercredi quatorze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi huit octobre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.	
Nombre de conseillers en Exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de procurations : 4	Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votants : 29 Nombre de votes pour : 29 Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme TANCEREL Béatrice, M. BOUVET Gaëtan, M. RIVOAL Jacques, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme DEBROIZE Anne procuration à M. BOUVET Gaëtan, Mme RIC Caroline procuration à M. GUÉRET Sébastien, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine procuration à M. BLANCHARD Ronan.

M. Gilles BODIN a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 08 octobre 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2026 est lu et arrêté.

150_10_2026 – ZAC CENTRE-VILLE - AVENANT N°5 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

M. Arnaud MORVAN, adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux mobilités, rappelle au conseil municipal que par délibérations numéros 69-05-2012, 55-03-2015, 121-10-2018, 07-02-2022, 128-12-2025, la commune a approuvé le contrat de concession d'aménagement avec la SPLA Territoires Public ainsi que les avenants numéros 1, 2, 3 et 4.

Il rappelle également que par délibération numéro 149-10-2026, la commune a pris acte du CRACL de la ZAC Centre-ville arrêté au 31/12/2025. A travers cette décision, le conseil municipal est venu approuver l'actualisation du montant de la participation du concédant qui s'établit désormais à 1 604 930 €, incluant la valorisation du foncier communal (254 930 €) ainsi que la participation financière à l'équilibre de l'opération (1 350 000€)

Ceci étant exposé, l'article 15.4.1 du contrat de concession d'aménagement doit faire l'objet d'un nouvel avenant numéro 5 afin d'actualiser le montant prévisionnel de la participation du concédant.

Vu le Code général des Collectivités territoriales
Vu le code de l'Urbanisme

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-150_10_2026-DE

Vu l'avis du comité consultatif suite à la présentation du projet d'avenant numéro 5 en commission urbanisme le mardi 15 septembre 2025,
Vu la délibération numéro 149-10-2026 en date du 14 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant numéro 5 portant sur le contrat de concession d'aménagement avec la SPLA Territoires Public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 5,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter ces décisions, notamment le versement de la participation financière à l'équilibre d'opération sur l'exercice budgétaire communal 2027.

ANNEXE N° 6 – PROJET D'AVENANT NUMERO 5

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

MAIRIE DE NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE